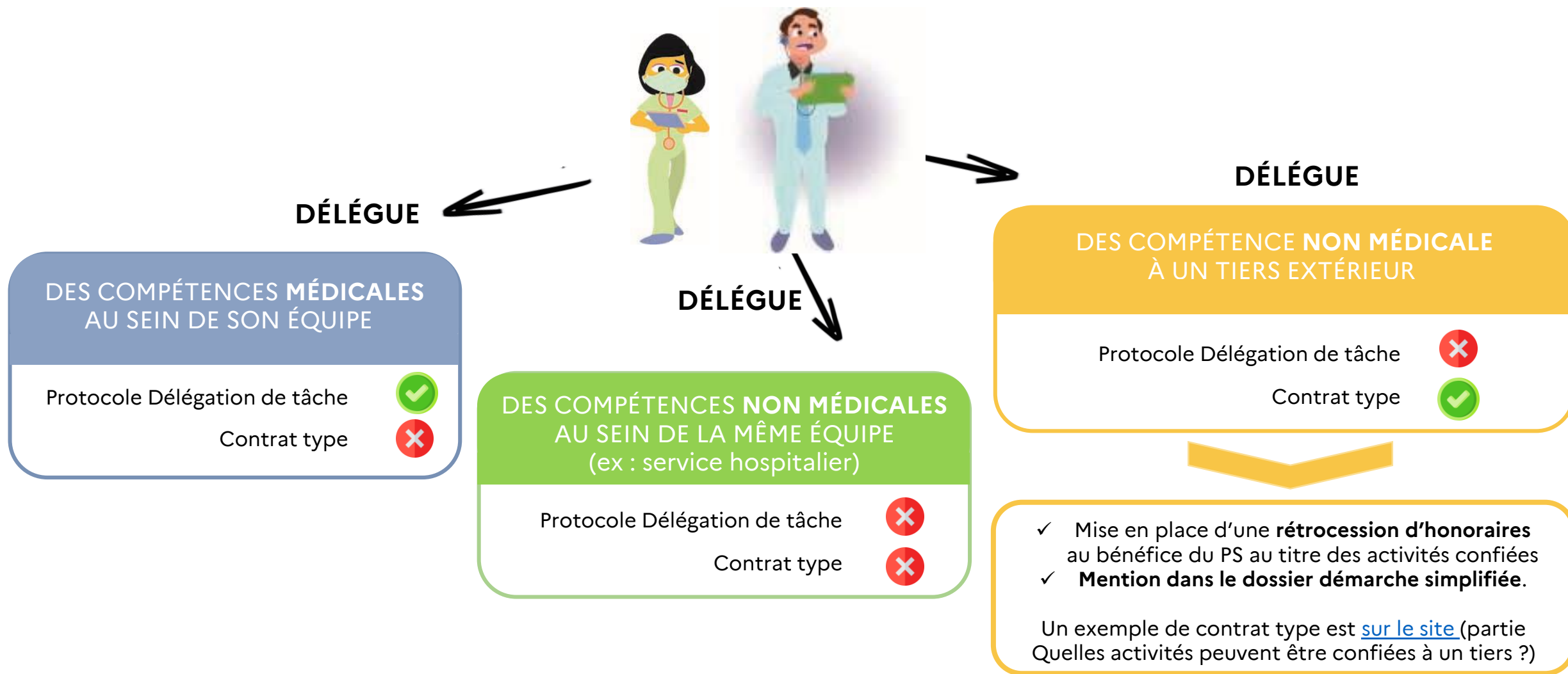


Activités médicales, activités non médicales : lesquelles peuvent être confiées et à qui ?

Type d'activité	Quelles activités ?	Peuvent-elles être déléguées / confiées à quelqu'un d'autre ?	Quel est le support / le moyen obligatoire ?	Où trouver un modèle ou des informations ?	Quelles sont les responsabilités ? Quelles sont les obligations ?
Activités médicales		Une délégation d'activité médicale est <u>possible</u> uniquement à un professionnel de santé	Protocole de coopération	Articles L. 4011 à L4011-5 du code de santé publique Site de la HAS	Le médecin reste responsable des actes réalisés auprès des patients.
	actes ou activités à visée préventive, diagnostique ou thérapeutique	La délégation d'une activité médicale est <u>interdite</u> à un tiers non professionnel de santé (industriel par exemple) et en dehors d'un protocole de coopération			
Activités non médicales	accompagnement thérapeutique, pré-filtrage des alertes ou le rappel des patients par exemple	<u>Possibilité</u> de confier à un tiers : un autre professionnel de santé, une société (exploitant du DM), ou un bénévole travaillant au sein d'une association.	Convention détaillant et encadrant les activités confiées	Convention type en cours de finalisation Article D. 162-32 du code de la sécurité sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Activités confiées dans le respect des compétences du tiers et sans préjudice des obligations et de la responsabilité de chacun. • le patient doit être informé ; • ces activités doivent être détaillées et encadrées par une convention ; • cette convention doit être transmise à l'agence régionale de santé avec la déclaration d'activité ; • ces activités doivent être réalisées uniquement à distance (et non directement auprès du patient)

Activités médicales, activités non médicales : lesquelles peuvent être confiées et à qui ? Exemple d'un médecin opérateur en exercice coordonné



Activités médicales, activités non médicales : lesquelles peuvent être confiées et à qui ?

Exemple d'un médecin opérateur en cabinet

